

Le MAB et les réserves de biosphère, à la recherche de relations durables entre nature et sociétés

Catherine Cibien ⁽¹⁾ et Martine Atramentowicz⁽²⁾

(1) Directrice du comité MAB France

(2) Chargée de mission au comité MAB France

Regard [R7](#), édité par Anne Teyssèdre

Mots clés : Réserve de Biosphère, MAB, UNESCO, préservation de la biodiversité, sociétés, développement durable, recherche, communication, gestion - gouvernance.

A l'heure où 6,5 milliards d'hommes peuplent notre planète, peut-on sérieusement envisager de conserver la nature en se cantonnant à la préservation de quelques lieux ?

Il ne s'agit évidemment pas de nier l'intérêt évident des espaces protégés, mais de constater que seuls, ils ne sont pas suffisants pour maintenir à long terme la biodiversité et les diverses ressources et services indispensables à la vie de l'humanité qu'elle recèle. Les hommes aujourd'hui plus nombreux doivent explorer activement des voies alternatives de développement, et inventer ou se réappropriier des modes de gestion durable de la nature. Des mesures doivent être prises tant aux niveaux international et national que localement, permettant une adaptation à la diversité des situations.

Le Programme l'Homme et la Biosphère de l'UNESCO

Voilà le but des réserves de biosphère : la reconnaissance par l'UNESCO de l'engagement d'acteurs de régions du monde et de leurs gouvernements nationaux à explorer des voies de développement durable adaptées à leur contexte géographique, écologique, social et culturel.

Dès 1971, le Programme « l'Homme et la biosphère » (Man and Biosphere, dont le sigle

anglais est MAB) était lancé par l'UNESCO, avec pour principale mission de réduire la perte de biodiversité par des approches écologiques, sociales et économiques. Ce programme vise à améliorer les relations entre les hommes et les femmes qui peuplent la terre et leur environnement, au niveau mondial. Il s'intéresse au développement durable, privilégiant ainsi la conservation et l'utilisation rationnelle de la biodiversité.



© Fred Bioret

En s'appuyant sur l'interdisciplinarité et l'interculturalité inhérentes à la mission de l'UNESCO, le MAB favorise la recherche scientifique et la collecte d'informations, tout en considérant les savoirs traditionnels en matière d'exploitation des ressources.

Le MAB contribue ainsi à la mise en œuvre des engagements internationaux issus de la Conférence de Rio de Janeiro en 1992 : agenda 21 et convention sur la biodiversité.

Les réserves de biosphère

Modèles de gestion imaginés dès le début des années 70 pour faire face à la dégradation des ressources biologiques et aux criantes inégalités de développement entre régions du globe, les réserves de biosphère (RB) sont à l'interface entre la science et la société. Ce sont des territoires d'application du programme MAB de l'UNESCO, où promouvoir un mode de développement économique et social, basé sur la conservation et la valorisation des ressources locales ainsi que sur la participation citoyenne.



© Jean-Claude Génot

En 2010, 564 réserves de biosphère sont réparties dans 109 pays. Désignées par le Conseil international de coordination du programme MAB à la demande des Etats concernés, ce sont des zones recouvrant un écosystème ou une combinaison d'écosystèmes terrestres et côtiers/marins, reconnues au niveau international. Au plan juridique, chacune ne relève que de la seule autorité de l'Etat sur le territoire duquel elle est située.

Ces parcelles de biosphère forment ensemble un réseau mondial, auquel les Etats participent à titre volontaire. Le cadre que représente l'UNESCO a permis à des pays extrêmement divers de se mettre d'accord sur une vision du développement durable, et sur des principes et critères communs d'action. Echanges et

coopérations en sont facilités : le réseau des réserves de biosphère constitue un dispositif coordonné, où les personnes responsables sont identifiées, et ont des moyens de collaborer sur une base volontaire et équitable. Les multiples coopérations et partenariats inter-réserves et la constitution de sous-réseaux régionaux (Euromab, Afrimab, Iberoma...) permettent des échanges d'expériences sur de problématiques souvent comparables.

La France compte quant à elle dix réserves de biosphère en 2010, dont sept métropolitaines (Mer d'Iroise, Fontainebleau Gâtinais, Luberon Lure, Camargue - Delta du Rhône), Vallée du Fango, Cévennes, Ventoux), une transfrontalière franco-allemande (Vosges du Nord-Pfalzerwald) et deux ultra-marines (Guadeloupe, Commune de Fakarava en Polynésie française). La coordination et l'animation du réseau qu'elles forment est assuré par le comité MAB France.

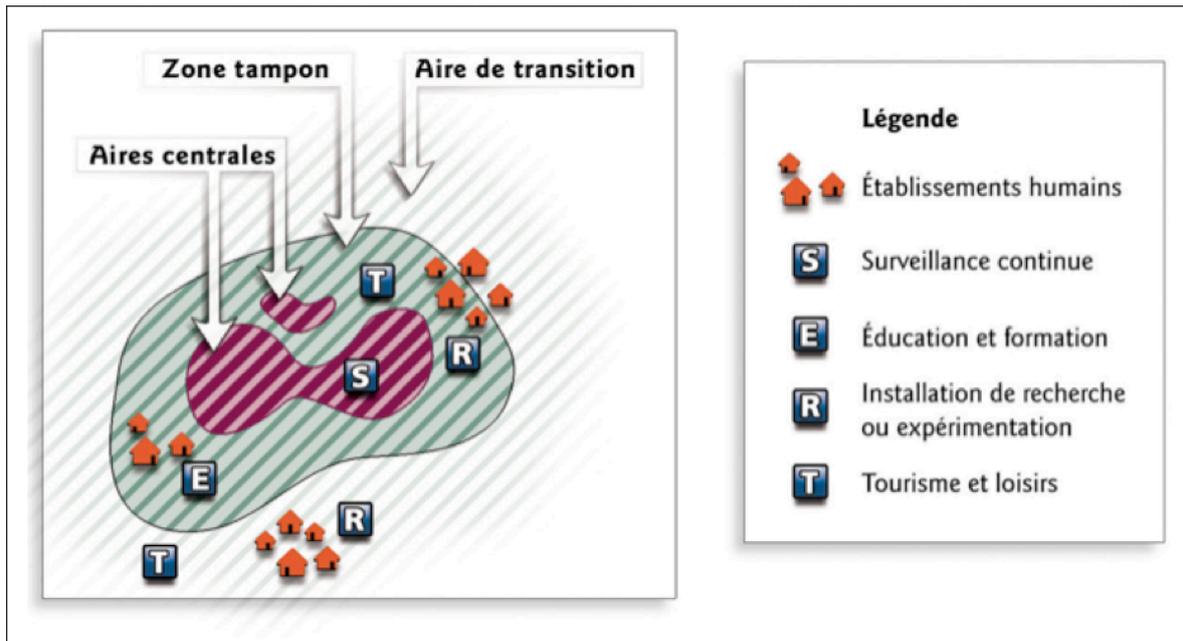
Construction et gouvernance des RB

Le Réseau mondial des RB est régi par un cadre statutaire adopté en 1995 par la Conférence générale de l'UNESCO. Ce document précise la définition, les objectifs, les critères et la procédure de désignation et de renouvellement des réserves de biosphère.

Chaque réserve est établie selon 3 zones :

- **la zone centrale**, seule zone réglementée. Elle comprend un ou plusieurs espaces protégés par la loi du pays dans lequel elle se trouve. Elle permet une conservation à long terme de ce qui fait la valeur de la réserve (paysages, écosystème, espèces, etc.). L'activité humaine y est limitée aux actions en faveur de la biodiversité (éducation à l'environnement, recherche, suivi scientifique).

L'importance des zones centrales est maintenant bien connue : nombre d'entre elles contribuent à la qualité des eaux (les espaces forestiers par exemple) et à en réguler les flux. Certaines favorisent la reproduction de la faune dont une partie peut être chassée ou pêchée... Ce sont aussi des lieux de promenade ou de rêverie.



- **la zone tampon**, comme son nom l'indique, correspond à la zone entourant la zone centrale. Elle a pour but d'atténuer les perturbations et pollutions venant de l'extérieur. Les activités humaines y sont également contrôlées. Les activités et pratiques écologiquement viables y sont favorisées.

- **l'aire de transition (ou de coopération)** comprend villes et villages. Les activités sont orientées vers un développement durable et la participation de la population locale aux décisions concernant la gestion du territoire y est encouragée. Tous les domaines d'activités sont présents dans une optique de dégradation minimale du milieu naturel.

Les villes, villages et zones d'activités des aires de transition font l'objet de projets visant à plus de durabilité : urbanisme, aménagement du territoire, agriculture, foresterie, pêche, tourisme... Ce principe de zonage est très flexible et s'adapte aux conditions géographiques et écologiques de chaque site : il peut ainsi y avoir plusieurs aires centrales.

Chaque réserve de biosphère doit combiner conservation de la diversité naturelle et culturelle avec développement économique et social des populations, en mobilisant à la fois les savoirs locaux et la recherche, et en développant la formation, l'information et la sensibilisation. La participation des acteurs socio-économiques et des habitants à

l'élaboration du projet de la réserve de biosphère est indispensable, générant des débats, mettant parfois en exergue des conflits d'usage ou d'intérêts. Plate forme de dialogue, elle permet de les expliciter et de les dépasser.

Le réseau mondial des réserves de biosphère fourmille d'expériences pratiques et de savoir-faire qui ne demandent qu'à être mieux valorisés, pour peu que l'on admette que face à l'ambition des concepts de réserve de biosphère et de développement durable, les réalités de mises en œuvre sont forcément modestes.

Dans un contexte de mondialisation infiniment complexe, leur gestion doit mobiliser au mieux les capacités d'analyse et de simulation et privilégier la créativité. Cela implique la mise en place des dispositifs spécifiques : conseils scientifiques pluridisciplinaires, mobilisation de chercheurs intéressés par des « recherches impliquées », recherche de moyens de médiation entre eux et le public...

Ce réseau constitue un outil d'échange de connaissances, de recherche et de surveillance continue, d'éducation et de formation, ainsi que de prise de décision participative. Les réserves de biosphère peuvent ainsi être comparées à des laboratoires où sont testées et démontrées des pratiques nouvelles, plus favorables à la biodiversité, pour concilier nature et activités humaines.



Bibliographie

Biodiversité et acteurs : des itinéraires de concertation. *Réserves de biosphère* - Notes techniques 1, 2006, UNESCO, Paris

Le Dialogue dans les réserves de biosphère. Repères, Pratiques et expériences. *Réserves de Biosphère* - Notes techniques 2, 2007, UNESCO, Paris

Entre l'Homme et la nature, une démarche pour des relations durables. *Réserves de biosphère* - Notes techniques 3, 2008, UNESCO, Paris. Ouvrage collectif coordonné par Lisa Garnier.

Regard [R7](#) publié par la Société Française d'Ecologie ([SFE](#)) le 6 décembre 2010, suivi d'un débat en ligne : <https://www.sfecologie.org/regard/regards-7-cibien-atramentowicz/>

Article paru également dans le n°40 de *La Revue Durable*, partenaire de la SFE pour ce projet. <http://www.larevuedurable.com/>

Regards et débats sur la biodiversité : <https://www.sfecologie.org/regards/>
